



Le 1^{er} juin 2022, à Alençon

INFORMATIONS AUX SALARIÉS

Objet : Revalorisations salariales dans le cadre des mesures Laforcade et Ségur

Madame, Monsieur,
Chers salariés,

Réunis en leurs instances du 1^{er} juin, les Administrateurs de l'Adapei de l'Orne ont constaté que les mesures nationales du Ségur de la santé en faveur des salariés du secteur médico-social ne sont toujours pas effectives.

En conséquence et à l'unanimité, ils ont décidé d'adopter les dispositions suivantes :

- À compter du 1^{er} juin 2022, les salariés bénéficiaires des mesures Laforcade et Ségur percevront les 238 € brut (183 € net) et 38 € brut annoncés selon les catégories de personnels concernés et cela jusqu'à fin septembre 2022.
- Les fonds propres associatifs avanceront donc pour la période concernée près de 650 000 € représentant le coût global de cette opération transitoire sur les 4 mois de référence.

D'ici-là, nous pouvons tous espérer que l'ARS et le Conseil départemental nous auront versé les fonds nécessaires au financement global.

Dès réception de ces fonds, les mesures de régularisation rétroactives selon les dates d'effectivité des mesures, à savoir le 1^{er} janvier 2022 ou le 1^{er} avril 2022, seraient alors mises en œuvre.

Ces dispositions transitoires visent à interpeller officiellement les pouvoirs publics sur cette situation qui n'est plus tenable dans un secteur dont les métiers sont en tension.

Elles ont aussi pour objectif de reconnaître le travail quotidien que les professionnels effectuent auprès de nos personnes en situation de handicap, même dans des conditions difficiles.

Par ces mesures associatives d'initiative purement locale, le Conseil d'Administration de l'Adapei de l'Orne entend ainsi témoigner de son engagement aux côtés des professionnels et bien sûr les remercier pour le travail effectué pour la continuité d'accompagnement de nos personnes en situation de handicap.

Bien solidairement à vos côtés.

Le Président
Thierry Mathieu

Le Directeur Général
Bruno Duperron

